



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

Membres absents :

Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Participation de la Ville de Dijon au VYV Festival - Edition 2023 - Convention d'occupation du domaine public**

L'édition 2023 du VYV festival se tiendra sur trois jours, du 9 au 11 juin.

Cet évènement populaire entend cette année accueillir entre 10 000 et 15 000 personnes par jour au parc de la Combe à la Serpent sur le site dit des Hautes Plates.

Pour accueillir ces festivaliers ainsi que les structures scéniques et les navettes, des aménagements paysagers seront nécessaires et feront l'objet d'une réalisation par les services de la ville, de la métropole, ainsi que par des entreprises extérieures.

Le festival VYV proposera cette année en nouveauté une offre d'hébergement pour 300 à 350 campeurs. Il proposera également des offres qualitatives et diversifiées de restaurateurs locaux

Engagé dans une démarche écoresponsable et respectueuse de la qualité et de la biodiversité du site, l'organisateur du VYV Festival s'engage à conclure une convention d'occupation du domaine public dans laquelle sont répertoriées toutes ses obligations en matière de préservation de la faune et de la flore du parc.

Le festival VYV se singularise enfin par sa volonté de promouvoir auprès des festivaliers les valeurs de solidarité et les pratiques sociales innovantes. Dijon métropole et la ville de Dijon seront à ce titre également présents sur le festival au travers de l'animation de plusieurs espaces, dont :

-l'un situé sur le « chemin des beaux jours » présentera le dispositif « Ensemble ! », porté par le CESAM dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés et qui traduit l'engagement de la métropole dans l'accueil et l'accès à une pleine citoyenneté des réfugiés présents sur son territoire.

-l'autre, situé sur le terrain des mômes, proposera aux enfants et aux parents un espace confortable et ludique, riche de nombreuses facettes de l'action portée au quotidien par les collectivités pour contribuer à l'éveil, à l'épanouissement, à l'ouverture au monde des enfants et des jeunes.

-et enfin, dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, de l'animation de la stratégie alimentaire métropolitaine et de la politique de préservation de la biodiversité portée par la collectivité, une exposition interactive et pédagogique, « Demain la Ville », traitant des enjeux liés à la transition climatique sera proposée.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ;
- **d'approuver** les termes de la convention d'occupation du domaine public figurant en annexe 1 ;
- **d'approuver** les interventions de la ville de Dijon évaluées dans le tableau figurant en annexe 2.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN